

Modèle d'arrêté d'enquête publique relative à l'ouverture d'un chemin rural

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COLLECTIVITÉ	Arrêté n°... du .. / .. / .. (date de la signature)
Objet : Ouverture d'une enquête publique relative à ...	

Le maire,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-9.

Vu la délibération du conseil municipal en date du ...

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Le projet relatif au chemin rural ... (désignation précise de la voie concernée), consistant à ... (description du projet) est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations de la population.

Article 2 : Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un plan de situation, et le cas échéant, une appréciation sommaire par nature des dépenses à effectuer ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs du ... au ... inclus de ... h à ... h et de ... h à ... h (sauf les dimanches et jours fériés). Le public est invité à faire part de ses observations sur le projet aux jours et heures indiquées précédemment.

Article 4 : M. ... (nom, qualité, adresse) est désigné comme commissaire-enquêteur.
Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le ... de ... h à ... h.
Les observations peuvent être formulées par écrit et lui être adressées par voie postale à la mairie de ... avant la clôture de l'enquête.

Article 5 : À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier et ses conclusions.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du ..., c'est-à-dire ... jours (15 jours minimum) avant l'ouverture de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Article 7 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et de son affichage.

	Fait à... , le...
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en (sous-)préfecture le ... et de la publication, le Fait à... le... Le ...	Prénom NOM (du maire sans indiquer "le maire") Ou Pour le maire et par délégation, le maire-adjoint Prénom NOM Ou Pour le maire empêché, le premier adjoint Prénom NOM
	Signature manuscrite